

## **Communiqué de presse L'État et le Département joignent leurs forces dans la Relance**

**Le préfet des Pyrénées-Orientales et la présidente du Département des Pyrénées-Orientales ont signé ce jour un accord départemental de relance. Il concrétise, par une série d'engagements réciproques, l'engagement financier de l'État et du Département au service de la relance de l'économie.**

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. Si de nombreuses mesures ont été mises en œuvre pour pallier les effets immédiats de cette crise, la reprise durable de l'économie implique de se tourner vers l'avenir et d'engager dès maintenant les dépenses qui relanceront l'économie. C'est l'objet du plan de relance annoncé par l'État à la fin de l'été 2020, d'une ampleur inédite avec un montant total de 100 Md€, et du plan d'investissement massif de 500 M€ lancé dès 2019 par le Département et renforcé au fil de la crise provoquée par la pandémie.

Pour traduire leur engagement commun dans la relance de l'économie, M. Etienne Stoskopf, préfet des Pyrénées-Orientales, et Mme Hermeline Malherbe, présidente du Département des Pyrénées-Orientales, ont signé un accord départemental de relance. Cet accord vient en complémentarité des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), qui seront signés à un niveau intercommunal ou en tout cas infra-départemental dans les mois qui viennent, et vise à concrétiser les priorités communes et les engagements réciproques de l'État et du Département dans la mise en œuvre du plan de relance.

**D'une part, l'accord énumère les investissements portés par le Département et pour lesquels des cofinancements de l'État seront mobilisés au titre de la Relance.** Ces investissements portent sur :

- l'amélioration des conditions d'accueil des usagers dans certains lieux publics gérés par le Département, avec par exemple la création d'une maison sociale de proximité à Argelès-sur-Mer et l'aménagement de l'antenne sociale de Saint-Laurent de la Salanque ;
- la résilience sanitaire à travers un plan d'investissement dans les EHPAD du Département, qui sera soutenu financièrement par l'État dans le cadre du Ségur de la santé ;
- l'inclusion numérique, qui est un enjeu important du plan de relance de l'État et de la politique du Département, et qui passe notamment par l'accélération du déploiement de la fibre optique, la numérisation des différentes administrations et la mise à disposition de conseillers numériques ;
- le développement des pistes cyclables dans le département, qui peut être soutenu dans le cadre du Plan Vélo mis en œuvre par l'État, ainsi que la réalisation d'aires de covoiturage par le Département ;
- la rénovation thermique et travaux de restructuration des bâtiments du Département et notamment des collèges (investissements soutenus par l'État à hauteur de 2,89 M€ dans le cadre du plan de relance) ;
- la protection de la biodiversité, à travers des projets de réhabilitation et de renaturation de sites et espaces protégés ;
- la réhabilitation du site portuaire de Port-Vendres ;
- les stations de tourisme, notamment en montagne où un plan de relance spécifique sera détaillé par le Gouvernement au printemps ;
- la rénovation du patrimoine, à travers la restauration de plusieurs sites remarquables dont le Département est propriétaire.

**D'autre part, l'accord de relance départemental concrétise le soutien qu'apportent l'État et le Département à la cohésion territoriale**, en soutenant financièrement les projets portés par les communes et les intercommunalités. L'État soutient ces projets au titre des dotations de soutien à l'investissement local et de plusieurs appels à projets conduits dans le cadre de France Relance ; le Département au titre de sa

compétence en matière de solidarité territoriale, via une assistance en ingénierie et un accompagnement financier. L'ensemble de ces projets trouveront leur place dans les **contrats de relance et de transition écologique** (CRTE), qui seront signés au fil de l'année pour couvrir l'ensemble du département et porteront la territorialisation du plan de relance.

L'accord rappelle enfin l'engagement de l'État et du Département pour l'emploi, qui est au cœur du plan de relance. L'État met notamment en œuvre diverses aides aux entreprises, notamment dans le cadre du plan « Un jeune, une solution ». Les parties s'engagent d'ailleurs à rechercher l'insertion de clauses sociales, écologiques et de sécurité sanitaire dans tous les marchés liés au plan de relance, qu'ils soient passés par le Département ou toute autre collectivité locale bénéficiant de France Relance.